

encontact

bulletin à l'intention des retraités

Coordination des prestations du Régime de retraite de Postes Canada et de celles du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime des rentes du Québec (RRQ)

Les prestations du Régime de retraite de Postes Canada sont composées d'une rente VIAGÈRE et d'une prestation de RACCORDEMENT. La rente VIAGÈRE est une rente versée durant toute votre vie. La prestation de RACCORDEMENT est une prestation temporaire qui vous est versée à compter de la date à laquelle vous commencez à recevoir une prestation de retraite et se termine à la première des dates suivantes :

- le 1^{er} jour du mois suivant votre 65^e anniversaire de naissance;
- le 1^{er} jour du mois suivant votre décès;
- le 1^{er} jour du mois suivant la date d'approbation d'une prestation d'invalidité par RPC ou RRQ.

D'autres sources possible de revenus de retraite :

- la **Sécurité de la vieillesse (SV)** : Si vous répondez à certaines exigences liées au lieu de résidence, vous pourriez avoir droit à une rente de retraite mensuelle lorsque vous aurez atteint l'âge de 65 ans. Si le plus âgé des époux a 65 ans, le plus jeune des époux peut être admissible à des prestations avant l'âge de 65 ans.
- Le **Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime des rentes du Québec (RRQ)** peuvent vous permettre de bénéficier d'une rente de retraite mensuelle à l'âge de 65 (ou dès l'âge de 60 avec une rente de retraite réduite). Des prestations d'invalidité, au survivant et de décès sont également offertes.

Vous devez présenter une demande pour recevoir SV, RPC, ou RRQ. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

SV et RPC

Anglais 1 800 277-9914
Français 1-800-277-9915
ATS/téléimprimeur 1-800-255-4786
Site Web http://www.dsc.gc.ca/fr/passerelles/nav/nav_haut/programme/psr.shtml

RRQ

1-800-463-5185
ATS/Téléimprimeur 1-800-603-3540
Site Web www.rrq.gouv.qc.ca/fr/accueil/00.htm



Régime de retraite agréé de Postes Canada

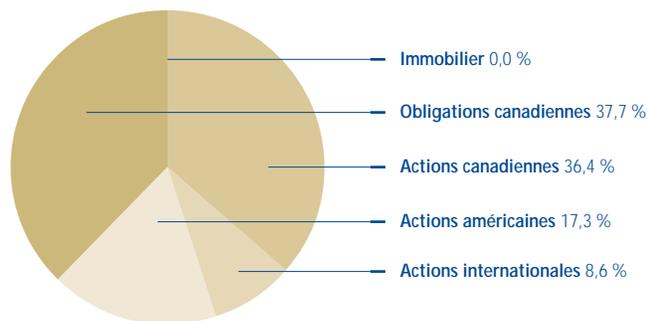
Rendement du 1^{er} juillet au 30 septembre 2003

État du marché

Le marché canadien des actions a offert un rendement de 6,7 % au cours du troisième trimestre, alors qu'une croissance renouvelée des profits des entreprises a propulsé les marchés à la hausse. Les actions américaines et internationales se sont également renforcées. Le rendement des obligations a été de 1,4 %, et la Banque du Canada a diminué les taux d'intérêt deux fois au cours du troisième trimestre de 2003.

CATÉGORIE D'ACTIFS	Valeur du marché (en millions)	2003 1er juillet au 30 septembre	2003 CA	2002 année complète	2001 année complète
Revenu fixe					
Liquidités et investissements à court terme	340,1 \$	0,7 %	2,2 %	2,4 %	4,3 %
Obligations canadiennes	2 725,8	1,4 %	6,5 %	10,2 %	7,3 %
Actions					
Actions canadiennes	2 925,4	6,1 %	13,1 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 392,9	3,1 %	0,1 %	-20,9 %	-
Actions internationales	691,7	4,9 %	-2,5 %	-21,6 %	-
Total du Régime de retraite agréé	8 075,9 \$	3,54 %	6,65 %	-6,99 %	5,10 %

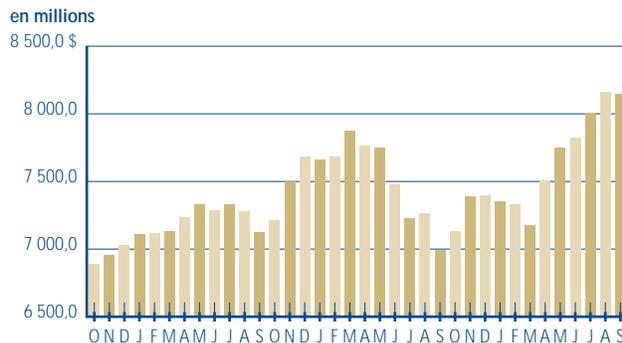
Composition de l'actif



Points saillants des investissements

- Le taux de rendement du Régime de retraite pour le troisième trimestre a été de 3,54 %. Depuis le début de l'exercice, le rendement est de 6,65 %, alors que notre rendement de référence était de 6,43 %.
- Au 30 septembre 2003, les actifs du Régime de retraite s'élevaient à 8 075,9 millions de dollars.
- Le Régime de retraite a investi 110 millions de dollars en d'investissements à court terme en actions américaines et internationales au cours du troisième trimestre.
- Nos mandats relatifs aux actions internationales ont été réexaminés au cours du troisième trimestre et des modifications y ont été apportées.

Éléments d'actif du fonds – oct. 2000 à sept. 2003



Points saillants de la composition de l'actif

- 62,3 % des éléments d'actif ont été investis dans des actions, ce qui est tout près de la composition cible de l'actif établie à 62,5 %. On a investi 36,4 % de ce total dans des actions canadiennes, 17,3 % dans des actions américaines et 8,6 % dans des actions internationales.
- 37,7 % des éléments d'actif ont été investis dans des obligations et dans des investissements à court terme, alors que la composition cible de l'actif avait été établie à 37,5 % dans des obligations canadiennes et 4,2 % dans des liquidités et des investissements à court terme.
- À la suite d'un examen des possibilités qu'offre le marché des investissements immobiliers, on prévoit investir des fonds dans cette catégorie d'actifs dès janvier 2004.

Saviez-vous que...?

Un participant qui reçoit une prestation de retraite mensuelle de Postes Canada, ou d'un employeur connexe (Sa Majesté du chef du Canada ainsi que toutes les sociétés d'État et organismes fédéraux), ne peut participer au Régime de retraite de Postes Canada.

Si vous vous trouvez dans cette situation, veuillez communiquer avec le Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada, au **1-877-480-9220**.

Message de Louis O'Brien – Président du Conseil consultatif des pensions

À titre de nouveau président du Conseil consultatif des pensions (CCP), je suis très heureux d'avoir l'occasion de faire ma part pour représenter les intérêts de tous les employés membres du Régime de retraite de Postes Canada.

Comme vous le savez peut-être, le rôle du CCP comprend notamment la prestation de conseils au Comité des pensions du Conseil d'administration à propos des mesures visant à « promouvoir la compréhension du régime de retraite et de son fonctionnement et à sensibiliser » les membres actifs et retraités.

L'information concernant notre régime de retraite est l'une des principales composantes de base pour les employés lorsqu'ils entreprennent le processus de planification de leur retraite. Le CCP, qui est composé de représentants de la direction et de tous les syndicats, de membres non cadres qui ne sont pas représentés par un agent négociateur ainsi que de retraités, aborde activement une grande variété de questions soulevées par les membres du régime et leurs représentants.

En tirant profit des nombreux moyens de communication maintenant disponibles pour échanger de l'information, nous sommes déterminés à communiquer avec les employés et à chercher à obtenir leurs suggestions quant à la manière dont nous pouvons le mieux nous assurer de répondre à leur besoin d'information. Je suis personnellement en mesure de vous assurer que nous sommes prêts à tenir compte de toute suggestion raisonnable qui contribuera à l'avancement des intérêts des retraités actuels et futurs.

Il est réassurant de savoir que même si notre régime de retraite continue à croître, nos prestations sont en sécurité puisque le Régime de retraite agréé de Postes Canada est un régime « à prestations déterminées ». Cela signifie que les prestations sont calculées en fonction de la rémunération et du nombre d'années de service de l'employé, plutôt que du taux de rendement du capital investi du régime.

J'ai très hâte de travailler avec les membres du CCP. Je souhaite m'assurer que tous les membres du régime sont bien représentés lors de toutes les discussions liées au régime de retraite et qu'ils bénéficient du niveau de service le plus élevé et des meilleurs renseignements possibles au sujet de leur régime de retraite.

encontact

Si vous souhaitez faire des suggestions de sujets pour les prochains numéros de « en contact », écrivez-nous à l'adresse suivante : Postes Canada – Service pensions, Politique relative au régime de retraite, 2701 PROMENADE RIVERSIDE, BUREAU B320, OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel : pension.services@postescanada.ca

Visitez notre site web www.cpcpension.com

Poste-publications No. de la convention : 40020903

ADRESSE DE RETOUR : 2701 PROMENADE RIVERSIDE, BUREAU B320, OTTAWA ON K1A 0B1